

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
lundi 23 septembre 2024  
**N° CP-2024-7-1-2**  
**N° applicatif 9779**

### **1<sup>ère</sup> Commission**

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

### **Direction**

Direction appui et pilotage 3

### **Service consulté**

## **SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INNOVATION TERRITORIALE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant maximum de 17 292 € en faveur de la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour la réalisation d'une étude de faisabilité et d'opportunité pour la création d'un nouvel abattoir dans le cadre des contrats de territoire, au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien ainsi que la prolongation de la durée de validité des subventions en faveur des Communautés de Communes des Portes de Rosheim et de l'Alsace Bossue.

### **1- Subvention d'une étude de faisabilité et d'opportunité pour la création d'un nouvel abattoir portée par la Communauté d'Agglomération de Haguenau**

L'abattoir de Haguenau, construit dans les années 1970 par la Ville de Haguenau, dont la propriété a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Haguenau en 2018, est le seul abattoir public du Bas-Rhin. La gestion de l'abattoir de Haguenau est confiée en délégation de service public à la société technique d'exploitation de l'abattoir de Haguenau (STEAH).

La structure a connu une baisse d'activités de l'ordre de 25 % depuis 2021, et souffre de la concurrence avec les abattoirs lorrains et allemands. Actuellement, l'abattoir de Haguenau peine à jouer son rôle d'outil de proximité au service des éleveurs du territoire et d'une filière viande locale.

Dans ce contexte, la Communauté d'Agglomération de Haguenau a décidé de lancer une étude pour explorer les faisabilités de création d'un nouvel abattoir et est accompagnée par le bureau d'études Soliance Alimentaire, dont la mission comprend :

- L'évaluation du besoin/analyse du marché ;
- L'approche économique pour la création d'un nouvel abattoir ;
- L'analyse du mode d'exploitation, de gestion des équipements.

Cette étude répond aux enjeux et objectifs opérationnels du Contrat de Territoire Nord Alsace 2022-2025, et notamment l'enjeu Environnement/écologie : valoriser les spécificités énergétiques de l'Alsace du Nord et soutenir une agriculture en phase avec les enjeux climatiques et les transitions alimentaires – Soutenir l'agriculture durable de proximité et favoriser les productions locales.

Le coût de l'étude s'élève à 69 165 € HT, réparti selon ce plan de financement prévisionnel :

<b>Financeurs</b>	<b>Répartition du coût HT arrondi</b>	<b>%</b>
Communauté d'Agglomération de Haguenau	17 291 €	25 %
Région Grand Est	17 291 €	25 %
Banque des Territoires	17 291 €	25 %
<b>Collectivité européenne d'Alsace</b>	<b>17 292 €</b>	<b>25 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>69 165 €</b>	<b>100 %</b>

La 9ème Commission territoriale Nord Alsace, réunie le 4 septembre 2024, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de 17 292 € correspondant à 25 % du montant des dépenses éligibles.

Le porteur de projet a approuvé le Contrat de territoire Nord Alsace en date du 1<sup>er</sup> juin 2023.

## **2- Prolongation de la durée de validité d'une subvention en faveur de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim**

Par délibération n° CP-2022-5-12-6 du 16 mai 2022, la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a attribué à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territorial alsacien d'un montant maximum de 8 550 € représentant 30 % du coût de l'étude de faisabilité pour la restauration et la valorisation des ouvrages hydrauliques à Klingenthal.

Par courrier du 23 avril 2024, la Communauté de Communes a sollicité la Collectivité européenne d'Alsace pour la prolongation du délai de validité de la subvention, l'étude (phase 3) étant toujours en cours.

Il est proposé d'accorder une suite favorable à la demande de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim et de prolonger le délai de validité de la subvention jusqu'au 31 décembre 2024.

### **3- Prolongation de la durée de validité d'une subvention en faveur de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue**

Par délibération n° CP-2022-9-12-3 du 20 octobre 2022, la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a attribué à la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territorial alsacien d'un montant maximum de 7 275 € représentant 20 % du coût de l'étude portant sur l'élaboration du schéma directeur cyclable de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue.

Par courrier du 23 mai 2024, la Communauté de Communes a sollicité la Collectivité européenne d'Alsace pour la prolongation du délai de validité de la subvention, l'étude n'ayant pu être achevée dans les délais impartis.

Il est proposé d'accorder une suite favorable à la demande de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue et de prolonger le délai de validité de la subvention jusqu'au 31 décembre 2024.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation ainsi que du Contrat de Territoire Nord Alsace Haguenau Wissembourg 2022-2025, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à l'étude de faisabilité et d'opportunité pour la création d'un nouvel abattoir portée la Communauté d'Agglomération de Haguenau,
- d'attribuer, au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, une subvention de fonctionnement listée ci-après au maître d'ouvrage mentionné, pour un montant total de **17 292 €** en vue de la réalisation de l'étude précitée, conformément au tableau détaillé ci-dessous et tel que détaillé en annexe au présent rapport :

<b>Intitulé de l'étude</b>	<b>Maître d'ouvrage de l'étude/porteur du projet</b>	<b>Montant maximum de la subvention de fonctionnement attribuée</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
Etude de faisabilité et d'opportunité pour la création d'un nouvel abattoir	Communauté d'Agglomération de Haguenau	17 292 € représentant 25 % du montant des dépenses éligibles	Programme 063 -Opération 0013 -Tranche 94 - Natana 2207- Chapitre 65 - Nature 657358- Fonction 54

- de préciser que conformément au règlement du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien modifié, cette subvention pourra être versée selon les modalités suivantes : un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors que le bénéficiaire de l'aide peut justifier des dépenses réalisées à hauteur d'au moins 50% des dépenses éligibles retenues au titre du projet concerné. Le solde, ou en l'absence d'acompte, le montant intégral de la subvention, pourra être versé à la fin de réalisation du projet sur présentation des justificatifs listés dans ledit règlement,
- de décider de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 la validité de la subvention attribuée par délibération n° CP-2022-5-12-6 de la Commission permanente du

Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 16 mai 2022 à la Communauté de Communes des Portes de Rosheim au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien pour un montant de 8 550 €,

- de décider de prolonger jusqu'au 31 décembre 2024 la validité de la subvention attribuée par délibération n° CP-2022-9-12-3 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 octobre 2022 à la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien pour un montant de 7 275 €.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P063	O013	P063E06	T94	(2207) 65-657358-54	17 292 €
TOTAL					17 292 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.